SIDI-BEL-ABBÈS

Une plage horaire de 24 heures pour la distribution de l'eau

La ville de Sidi-Bel-Abbès tournera bientôt le dos aux désagréments des coupures et des pénuries d'eau courante, un projet réalisable a rassuré M. le wali lors de son intervention à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'eau.

Pour plus de précisions, il a déclaré que la capitale de Mekerra bénéficiera bientôt d'une plage horaire de 24 heures avec une prévision de 151 litres par jour et par habitant. Ainsi, dira-t-il, la cité réglera définitivement son problème d'approvisionnement en eau potable. Et ce sont les principaux projets réalisés ou en cours de réalisation à partir de Chott-Gharbi et Chott-Chergui qui viendront à bout des plages horaires réduites imposées pour Sidi-Bel-Abbès. Ces stations de dessalement approvisonneront, d'une manière plus soutenue et plus importante, les cités de la capitale de la Mekerra.

A. M.

Une usagère de la poste se plaint du vol de 80 millions de centimes de son compte

Une usagère de la poste de Oued-Sebaâ s'est plainte, au début de cette semaine d'un vol de 80 millions de centimes de son compte CCP. Selon la plaignante, 80 millions de centimes ont disparu de son compte. Une accusation sur laquelle enquêtent la Gendarmerie et Algérie-Poste pour faire de la lumière sur cette supposée disparition d'argent du compte.

A. M.

Les douaniers interceptent 3 tonnes de déchets de cuivre

Les services des douanes de Sidi-Bel-Abès ont intercepté, dans la journée de dimanche dernier, trois tonnes de déchets de cuivre dans un Boxer de marque Peugeot sur la RN n° 7, reliant Sidi-Bel-Abbès à Tlemcen, plus exactement au niveau de la localité de Aïn-Tellout.

Le véhicule et la quantité de déchets de cuivre ont été saisis et le conducteur arrêté. Il y a lieu de signaler que la marchandise saisie est estimée à 1 million 800 000 dinars.

A. M.

PROLIFÉRATION DE CONSTRUCTIONS ET EXTENSIONS ILLICITES DANS LES CITÉS

Des citoyens dénoncent le phénomène à Tiaret

Les constructions illicites et les agressions urbanistiques, déplorées à travers quelques quartiers de la ville, ne laissent manifestement pas insensibles certains habitants, lesquels n'ont pas hésité à attirer l'attention du maire de la ville pour une éventuelle intervention auprès des contrevenants.

Ainsi, dans une lettre adressée au P/APC, appuyée de photos illustrant les anomalies de construction dans plusieurs cités, les plaignants ne sont pas allés de main morte pour pointer du doigt des propriétaires et même des locataires de surcroît, bafouant les normes urbanistiques.

Ces derniers n'ont pas hésité à entreprendre des travaux sans la moindre autorisation des services concernés et sans respect des règles y afférentes.

Selon les signataires dudit document dont une copie nous est parvenue, il est clairement signalé plusieurs cas du genre, comme celui de la cité située en face de l'ex-ITMA où un locataire n'a pas tenu compte des risques pouvant découler de la mise en place d'une citerne d'eau de 2 000 litres supportée par une charpente de fortune, dressée sur de simples cornières métalliques juste à l'entrée principale d'un immeuble.

La scène est aussi désolante que dangereuse pour les habitants du bâtiment, des passants et des enfants. Le second cas rapporté par la même requête concerne le signalement des extensions illicites à même d'obstruer les trottoirs et les esplanades où les retraités viennent habituellement se retrouver. Ces anomalies, qui ne sont en réalité que l'arbre qui cache la forêt, sont décelées non loin de l'école Mokhtari-El Hadj et du lycée Belhouari-Mohamed dans la partie sud de la ville.

«Les lois sont impunément défiées pour certains, laissant régner l'anarchie et le désordre dans nos cités», lance avec beaucoup d'amertume un habitant de ladite cité, non sans faire appel à la police d'urbanisme de sévir avec rigueur, et ce, dans l'intérêt général, conclut-il.

Par le biais de leur lettre, les habitants comptent tout bonnement alerter les responsables concernés en vue de remédier à ce fléau, et du coup, préserver la ville contre des agressions, devenues par la force des choses monnaies courantes...

M. B.

RELIZANE

Exploitation des nouveau-nés pour la mendicité

Un phénomène nouveau a fait son apparition à Relizane. En effet, ces derniers jours, des mendiantes ou du moins déguisées cachant leur visage par un «khimar» utilisent des nouveau-nés pour apitoyer les passants.

Les grandes voies et les lieux de culte sont occupés par ces femmes mendiantes. Sous une pluie battante, assises à même le sol, elles tiennent dans leurs bras des nouveau-nés grelottant de froid et affamés. Ces innocents pleurent sans cesse. Ce nouveau phénomène est alarmant au regard du silence des responsables concernés. Si la mendicité est un fléau, l'exploitation des nourrissons est un crime abominable, déplorent de nombreux passants.

Ce sont des actes condamnables et répréhensibles surtout en cette période hivernale. Pour mettre fin à cette nouvelle forme de mendicité, un phénomène qui risque de prendre de l'ampleur et d'atteindre des proportions intolérables et alarmantes, les citoyens interpellent les autorités locales pour intervenir. Ces pseudos mendiants utilisent cette nouvelle méthode afin de profiter de la naïveté de certains citoyens pour les dépouiller. De nombreux passants ont fait part de leur inquiétude et exaspération face à cette situation. Ces bonnes femmes qui font la manche sur les trottoirs refusent qu'on achète du lait pour leurs bébés. Elles veulent de l'argent, pas autre chose.

A. Rahmane

GUELMA

54 médecins spécialistes renforceront le staff médical des hôpitaux

Le staff médical des hôpitaux de la wilaya de Guelma sera renforcé par plus d'une cinquantaine de médecins spécialistes qui prendront leur service au courant du mois d'avril prochain, selon le directeur de la santé M. Bouhenna.

Cette affectation intervient alors que la prise en charge spécialisée reste très en deçà des objectifs des responsables locaux du secteur de la santé. Pour rappel, l'hôpital Okbi de la ville de Guelma enregistre, malgré son rayonnement dans la région, un déficit en médecins spécialistes, notamment en gynécologie obstétrique.

De quoi provoquer un vaste tollé chez les usagers de cet établissement hospitalier. Pour corriger cet état de fait inacceptable, les services du ministère de la Santé ont pris en compte les besoins formulés par la Direction de santé de la wilaya, dans le cadre de leur plan d'action.

En effet, selon le DSP de Guelma, 54 postes de médecins spécialistes ont été créés en faveur des différentes structures de santé de la région de Guelma. «Il s'agit essentiellement de praticiens spécialisés en gynécologie, en chirurgie générale, orthopédie, ophtalmologie, pneumophtisiologie, et radiologie», declare-t-il. Des mesures jugées «salutaires» par les Guelmis, sauf que certains restent toujours sceptiques.

«C'est bien de ramener des spécialistes, mais cela ne règle pas totalement le problème si certains directeurs d'hôpitaux de la wilaya persistent dans leur laxisme face au fléau de l'absentéisme des spécialistes», nous révèle un sexagénaire rencontré au pavillon des urgences de l'hôpital Okbi de la ville de Guelma. Et d'ajouter «la présence de ces praticiens n'est pas régulière durant tous les jours de la semaine, et ce n'est un secret pour personne, une situation qui est devenue ces derniers temps monnaie courante dans nos hôpitaux».

L'appel est donc vivement lancé aux autorités compétentes pour remédier à ce fléau.

Noureddine Guergour

MOSTAGANEM

2 mois de prison pour un universitaire ayant tabassé son étudiant

Un chef de département de 39 ans de la Faculté de Science de la nature et de la vie s'en est pris violemment à un de ses étudiants au comportement perturbé.

L'universitaire lui a donné des coups si bien que d'autres étudiants sont intervenus pour défendre leur camarade. Choquée par l'agression, la victime s'est fait soigner aux UMC et s'est fait délivrer, un certificat médical puis a déposé une plainte auprès de la 1re Sûreté urbaine. Le prévenu a été jugé par le tribunal correctionnel, selon la procédure de la comparution immédiate, mais il ne s'est pas présenté le jour de l'audience. Il a été condamné par défaut à deux mois de prison ferme et à verser à la victime cinq millions de centimes. Le professeur a fait appel de ce verdict.

A. B.